

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le lundi sept septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 31 Août 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COSSU François, DALESSSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS –COMBE Virginie

POUVOIRS : -de Melle COMBE Virginie à Mme LACROIX

SECRETAIRE : Mme BORROD Simone

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 06 Juillet 2009 : pas d'observation, ce compte rendu est donc approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour qui est accepté.

SUBVENTION A LA SECTION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire explique que le recrutement des sapeurs pompiers volontaires est devenu un problème récurrent. Une section de jeunes sapeurs pompiers a été créée à St André de Corcy pour qu'à l'avenir ces jeunes renforcent les effectifs des casernes. Le Lieutenant JOSSERAND Patrick, Président de cette section, sollicite une subvention pour la création de cette section. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1500€ M. BORRELLY aimerait que les services départementaux prennent également leur responsabilité concernant ce problème de recrutement.

SUBVENTION A L'UCCAI (Union Corcienne des Commerçants Artisans et Industriels)

Monsieur le Maire laisse la parole à M. LEFEVER qui informe que suite à plusieurs réunions avec les commerçants et artisans de St André et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, l'UCCAI souhaite participer à l'opération « commerce en fête » qui se déroulera du 07 au 17 Octobre 2009. La Chambre de Commerce et d'Industrie propose à l'UCCAI un kit « commerce en fête » contenant des affiches, des banderoles, des tickets de tombola pour les clients, kit vendu 25€TTC. Afin de soutenir l'UCCAI dans cette action, M. LEFEVER souhaite que la commune lui verse une subvention pour l'achat de ces kits. Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'UCCAI de 1500 € correspondant à l'achat de 60 kits à 25€

VENTE D'UN ENROULEUR

M. le Maire explique que la commune possède un enrouleur qui servait auparavant à arroser le stade de foot. Cet enrouleur n'est plus utilisé par les services techniques, le stade étant équipé d'un arrosage automatique. La société COSEEC, qui a l'entretien de nos terrains de foot, souhaite racheter cet enrouleur. M. le Maire propose de vendre ce matériel 2990€TTC. Le Conseil Municipal après discussion accepte de vendre cet enrouleur à la société COSEEC pour 2990€TTC.

INDEMNITE DE REMISAGE ET SUIVI DU MATERIEL D'EPANDAGE

M. le Maire explique que la commune est propriétaire d'une tonne à lisier que les agriculteurs utilisent pour épandre les boues de notre station d'épuration. Cette tonne est remise chez M. JOSSERAND Philippe qui en gère l'utilisation et le nettoyage en contrepartie la commune lui verse une indemnité qui a été fixée à 500€ par an en 2007. M. JOSSERAND Philippe demande que cette indemnité soit de 550€ pour l'année à

venir. Le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité de 550€ pour le remisage et le suivi du matériel d'épandage des boues à M. JOSSERAND Philippe à partir de 2010.

ECLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX RUE DE LA GARE ET AUX ABORS DU MAGASIN CARREFOUR MARKET

M. le Maire donne connaissance des plans de financement que lui a adressés le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain concernant des travaux à réaliser aux abords du magasin Carrefour Market :

- mise en souterrain du réseau basse tension pour 13 000€ TTC avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 3 250€, la différence étant une subvention du Syndicat.

- mise en souterrain du réseau de télécommunication pour 1 700€ TTC avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 1 190€, la différence étant une subvention du Syndicat.

La Commune demande au Syndicat Intercommunal d'Electricité d'inscrire ces travaux au programme 2010 et de les coordonner avec ceux de la Rue de la Gare.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LES AMENAGEMENTS SECURITAIRES AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire explique que suite aux études réalisées par le cabinet ARPEGE sur les aménagements de la circulation et réduction de la vitesse dans l'agglomération, il a été décidé de retenir les choix suivants pour 2009 :

- Carrefour de la rue du Mont Blanc et de la rue des Millières : réalisation d'un plateau surélevé en résine colorée (travaux estimés à 27 505.00€ TTC) avec mise en évidence des passages protégés (travaux estimés à 4 784.00€ TTC)

- Route de Tramoyes/RD4 : pose d'un indicateur de vitesse (estimé à 4 784.00€ TTC) et marquage double ligne continue et bande de résine colorée (travaux estimés à 8 372.00€ TTC)

Après discussion, le Conseil Municipal accepte les travaux tels que présentés et autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Général au titre des amendes de police.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE ET LA SITUATION FINANCIERE DE LA SEMCODA

M. le Maire donne connaissance du rapport fait par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2008 (disponible en mairie). Il en profite pour préciser que suite au violent orage de la semaine dernière, il a été appelé en urgence pour des infiltrations d'eau dans des logements des bâtiments SEMCODA aux Millières. Un courrier a été adressé au Directeur de la SEMCODA lui demandant de remédier à ces problèmes rapidement.

CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LANCER UNE SOUSCRIPTION EN VUE DES TRAVAUX DE REPARATION DE L'EGLISE

M. LEFEVER informe qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général pour les travaux de réparation de l'Eglise estimés à 250 000 € et que parallèlement il est possible de lancer une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Cette dernière se charge de recueillir tous les dons et de reverser à la Commune les sommes ainsi obtenues nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% en fin de travaux. La Fondation du Patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire donne la parole à M. PETIT qui expose que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes qui définit les orientations en urbanisme de la Dombes) est en cours de révision pour qu'il se mette en conformité avec la nouvelle DTA (Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) de même que notre PLU devra être en conformité avec le SCOT. Toutes les communes et organismes associés consultés doivent donner leur avis sur le projet de modification du SCOT de la Dombes.

Une enquête publique aura lieu du 2 novembre 2009 au 2 décembre 2009 inclus. M. PETIT propose de diffuser auprès de l'ensemble des conseillers le projet de modification du SCOT ainsi que la DTA afin de pouvoir en discuter lors d'une prochaine réunion et donner un avis.

M. le Maire fait lecture du courrier du Groupement de la Gendarmerie de l'Ain qui nous informe qu'aucun avis ne s'oppose au projet de création d'un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) à St André de Corcy et qu'en conséquence le Groupement saisit la direction générale de la gendarmerie pour obtenir l'autorisation de négocier la construction d'un nouveau casernement sur notre commune.

M. BORRELLY informe que les marquages au sol ont beaucoup avancé.

Il relate le problème des gens du voyage qui, une fois de plus, ont trouvé le moyen de s'installer sur le stade le Vendredi 31 Juillet. Ils s'installent souvent la veille d'un week-end car ils savent qu'il n'y aura pas de recours avant le lundi. La commune a fait faire un constat d'huissier et demandé la procédure d'expulsion qui a eu lieu le jeudi. Il explique que le jour de l'installation des gens du voyage sur notre commune, des élus sont allés à leur rencontre mais le dialogue a été difficile car les gens du voyage étaient un peu agressifs. Il souhaite faire une table ronde avec les élus d'autres communes afin de trouver des solutions pour l'accueil de ces personnes. M. MATHIEU souligne également des nuisances sanitaires sur ce genre de campement sauvage proche du Centre de Loisirs.

M. BORRELLY informe de l'installation d'un portique au stade pour empêcher le stationnement des camions. Ces derniers pourront éventuellement stationner vers le cimetière.

Il rappelle que dès que les formalités administratives le permettront, le non respect des stationnements handicapés sera sanctionné par une verbalisation immédiate.

Il informe également qu'avec M. le Maire et M. JULIAT ils ont donné un « cours d'éducation civique » à des jeunes qui se trouvaient autour du Centre de Loisirs. Consommation de boissons alcoolisées, vandalisme, manque de respect envers la gardienne sont les problèmes rencontrés vers le CDL. Là aussi, pour tout vandalisme il y aura une verbalisation immédiate.

Il informe que le forum des associations a été un franc succès. Il remercie toutes les personnes qui ont participé et qui ont aidé lors de ce forum.

La fusion du club de foot de St André avec ceux des villages de Mionnay et Tramoyes, s'annonce sous de bons auspices.

M. PETIT annonce que le projet France Télécom avance. L'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du POS valant PLU aura lieu du 14 septembre au 14 octobre 2009. Le commissaire enquêteur est désigné, il s'agit de M. Guy de LA CHAPELLE. Il tiendra plusieurs permanences en Mairie (lundi 14/9 de 14 H à 18 H – mercredi 23/9 de 9 H à 12 H – vendredi 02/10 de 14 H à 18 H – samedi 10/10 de 9 H à 12 H et mercredi 14/10 de 14 H à 18 H). A la fin de l'enquête il donnera son rapport.

Concernant le projet DYNACITE, il faudra rediscuter sur l'accès au site pour qu'il se fasse par le rond point existant et non pas par le chemin de Balzat où voire un nouvel accès qui servira également de l'autre côté pour l'entrée du PSIG.

Il informe que le juge de l'expropriation a été saisi pour les terrains à côté de la Mairie mais que nous ne savons pas dans quel délai il rendra son jugement (dans l'Ain il faut souvent attendre entre 3 à 6 mois)

Il informe qu'aujourd'hui à 18 Heures la commission d'urbanisme a tenu sa réunion de rentrée qui était très chargée : 15 dossiers ont été traités.

Il faudra prévoir également une réunion de la commission environnement et de la commission énergies renouvelables en septembre.

M. BROUXEL demande si le dossier concernant le réseau d'évacuation des eaux pluviales au Petit Jardin avance car M. SERRE a de nouveau eu des problèmes suite à l'orage. M. BARON explique que c'est un dossier dont la solution est difficile à trouver et qu'il est toujours à l'étude.

M. OZIL souhaite que des pistes cyclables soient prévues dans le programme d'aménagements sécuritaires sur la commune.

M. JULIAT remercie les employés communaux pour leur travail durant l'été : grand ménage dans les salles, arrosage important, peinture dans les écoles très réussie.

Il informe de divers travaux pendant l'été : deux salles de classe « DASSE » ont été équipées d'un chauffage – clim réversible, réfection de l'éclairage dans des salles de classe, peinture des gradins à la salle polyvalente.

Lors de prochaines vacances et en fonction du planning des employés, la peinture de salles de classe « DASSE » sera refaite.

Il déplore l'incivisme chez les jeunes de 15 – 17 ans. Souhaite que l'action de la mairie soit plus importante (morale aux jeunes, amendes...) et ne pas hésiter à réprimander les jeunes lorsque nous les voyons faire. Il fera un bilan du vandalisme

M. BORRELLY précise qu'il faut sensibiliser la gendarmerie pour qu'elle intervienne plus auprès des jeunes.

Mme DUMAS informe qu'il y a toujours des fuites au toit de l'école. La rentrée s'est bien passée.

Mme TRIBOLET informe sur l'avancement du projet d'un conseil municipal des jeunes. Il faudrait que ce conseil soit installé à Noël. Elle est en relation avec l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes). Cette association aide les Communes à mettre en place les conseils municipaux d'enfants. Elle propose des petits guides, cahiers, DVD sous forme de packs-outils. La cotisation à l'association est fonction du nombre d'habitant : pour St André la cotisation s'élève à 0.0657€ habitant + 220€ de base = 420.12€ Le conseil municipal des jeunes serait composé d'environ 15 enfants de CM1 – CM2 et de 4 ou 5 commissions, aidé par M. MICHEL, M. MATHIEU, Melle COMBE, Mme TRIBOLET et Mme LACROIX. Les élections pourraient se faire au sein de l'école.

Mme LACROIX informe que le cercle philatélique propose de faire éditer par La Poste une vignette d'affranchissement pour la bourse multi collection du 08 novembre 2009. Il sollicite une subvention exceptionnelle pour financer ces vignettes sachant que des feuilles nous seront données pour nos affranchissements. Le conseil municipal donne son accord pour une subvention de 150 €

Elle fait lecture du courrier de Mme RANDIER, Présidente du Centre de Loisirs, nous informant que Mme REVERCHON Pierrette, trésorière du CDL depuis 27 ans, laissera son poste lors de la prochaine assemblée générale le vendredi 02 Octobre. A cette occasion un cadeau de remerciement lui sera offert et Mme RANDIER demande si la Mairie souhaite participer à ce cadeau. Mme LACROIX suggère d'offrir la médaille de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs à Mme REVERCHON et de participer au verre de l'amitié. Le conseil municipal donne son accord.

Elle fait part des remerciements de l'association Ecole Ouvre Toi pour l'action et la présence de l'équipe municipale lors de la fête de l'école.

Le 26 Juillet, à la salle Rencontres et Amitié au Vieux Marseille, la Mairie a participé à la fête organisée pour les cent ans d'une Mamy.

Mme LACROIX informe que beaucoup de familles sollicitent l'aide sociale.

En ce qui concerne la grippe A, elle a commandé 3000 masques pour les employés communaux, du papier à usage unique, du savon antiseptique, du gel hydro alcoolique ainsi que des poubelles sans couvercles pour les écoles et les différentes salles.

Mme TRIBOLET précise que la cantine utilise depuis longtemps des produits spécifiques pour le lavage des mains et utilise des gants jetables.

M. LEFEVER rappelle que la commission d'appel d'offres se réunira le 25 septembre à 18 H 30 pour choisir l'architecte pour les travaux de l'église

M. BARON informe qu'actuellement des travaux sont en cours à la pharmacie et qu'ils peuvent occasionner de la gêne. Des grilles vont être installées au Centre de Loisirs.

Séance levée à 22 H 50.

La secrétaire,

Le Maire,